



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

APPEL A PROJET

« Jeunes citoyens européens et engagés ! »

Actions locales Jeunesse Education Populaire à La Réunion

« Echanger et imaginer l'Europe de demain sur le thème de la transition écologique »

Le programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (BOP 163) prévoit le financement des actions locales en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le cadre de financement tient compte des orientations gouvernementales et des priorités portées dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire qui visent au développement des politiques de l'engagement, de la citoyenneté et de la mobilité européenne.

Le présent appel à projet vise à accompagner des jeunes de La Réunion à la réalisation d'un projet commun avec d'autres jeunes d'un des pays membres de l'Union européenne. Ce projet doit s'inscrire dans 2 des priorités attachées à l'Année européenne de la jeunesse, à savoir la transition écologique et la citoyenneté européenne, associant une démarche-projet élaborée avec les jeunes et dont l'issue sera une réalisation concrète dudit projet. La dimension éco-responsable / éco-citoyenne devra concerner l'ensemble du projet et de sa construction. Le projet devra également considérer la manière dont la transition écologique peut s'avérer une alternative à la crise sanitaire (COVID).

Afin d'optimiser l'efficacité des financements au titre de ce programme, les priorités suivantes sont fixées, dans le cadre des orientations européennes, ministérielles et régionales pour 2022 :

- Valorisation de l'engagement citoyen et européen des jeunes ;
- Montée en responsabilité des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire ;
- Soutien aux projets portant sur le présent et l'avenir de la transition écologique vue par les jeunes, dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse et de la Présidence française de l'Union européenne ;
- Mobilisation des outils numériques / dématérialisés, du lancement du projet à sa concrétisation.

1- CRITERES D'ELIGIBILITE

Les actions retenues dans le cadre de l'appel à projets doivent se dérouler du 20 mars au 31 décembre 2022.

Pour être retenues, les structures porteuses devront :

- Identifier un groupe-projet constitué de 12 jeunes (de 13 à 30 ans) ;
- Identifier et consolider un partenariat avec une structure d'un autre pays européen qui devra, elle aussi, identifier 12 jeunes (de 13 à 30 ans) ;
- Soutenir, accompagner et valoriser l'implication de l'ensemble des jeunes du groupe-projet ;
- Veiller à la réalisation effective du projet défini par les jeunes ;
- Communiquer sur les étapes du projet ;
- S'inscrire impérativement dans la promotion des valeurs de l'Union européenne, de l'interculturalité, de la réciprocité et de la transition écologique.

Critères qualitatifs d'évaluation des dossiers :

- Qualité de la démarche et de la conception du projet ;
- Respect du sujet : « Echanger et imaginer l'Europe de demain sur le thème de la transition écologique » ;
- Qualité des projets proposés ;
- Impact de l'ensemble de la démarche sur les jeunes.

Priorité sera donnée aux associations qui impliquent des jeunes dans leur gouvernance (collèges, collectifs de jeunes et/ou dans des projets à dimension écologique, citoyenne...)

2- MESURES D'EVALUATION ET DE VALORISATION DES ACTIONS

Une attention particulière devra être portée aux mesures d'évaluation des projets précisant les méthodes mises en œuvres et indicateurs quantitatifs et qualitatifs, ainsi qu'aux actions de diffusion des résultats ; incluant l'impact du projet sur les territoires concernés (La Réunion et autre Etat membre de l'UE).

3- MODALITES DE FINANCEMENT

Dans le cadre du présent appel à projet, la subvention sollicitée au titre du BOP 163 sera comprise entre 3000 et 8000 euros.

Le total de la subvention ne dépassera pas 80% du coût total du projet.

Pour demander la subvention, l'association qui porte la demande du présent appel à projet doit disposer d'un numéro SIRET (voir les conditions d'obtention de ce numéro sur le site www.insee.fr /rubrique « SERVICES/SERVICE SIRENE ET LEI/S'informer sur les démarches »).

4- CONSTITUTION, TRANSMISSION DU DOSSIER

Le porteur de projet effectue sa demande via <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les dossiers doivent être transmis au plus tard le vendredi 11 mars 2022.

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU DEPOSE APRES LA DATE LIMITE DE DEPOT SERA REJETE.

Contacts du service instructeur :

Frédérique GONTHIER Référénte Europe et Internationale Jeunesse Tél : 02 62 20 54 15 / Portable : 06 93 11 57 59 frederique.gonthier@ac-reunion.fr	Eugénie BOCQUET Gestionnaire administrative Tél : 02 62 20 54 16 drajes.jepva@ac-reunion.fr
	Marie-Helville JAURES Gestionnaire financière Tél : 02 62 20 54 14